

|               |
|---------------|
| DEPARTEMENT   |
| ORNE          |
| CANTON        |
| LA FERTE-MACE |
| COMMUNE       |
| LA FERTE-MACE |

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**PARVIS de l'EGLISE**  
**Place du Général LECLERC**

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'Abbé Christophe Peschet représentant la Paroisse St François en Pays Fertois, qui organise un rassemblement pour une bénédiction en extérieur dans le cadre de la « fête des rameaux » le samedi 4 avril 2026 à 21h00 sur le parvis de l'église Notre Dame, place du Général Leclerc à La Ferté-Macé,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires pour garantir la sécurité publique,

- **ARRÊTE** -

**ARTICLE 1** – l'Abbé Christophe Peschet représentant la Paroisse St François en Pays Fertois est autorisée à organiser un rassemblement pour une bénédiction en extérieur dans le cadre de la « fête des rameaux » le samedi 4 avril 2026 à 21h00 sur le parvis de l'église Notre Dame, place du Général Leclerc à La Ferté-Macé.

**ARTICLE 2** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé pendant cette manifestation placée sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 3** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 6** - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'ébbé Christophe PESCHET.

Fait à LA FERTE-MACE, le 12/03/2026,  
Le Maire,  
Michel LEROYER

